

**COMMUNE DE LÉRY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
N°III-2022-03****Séance du 6 juillet 2022****Le Conseil Municipal de la commune de Léry, légalement convoqué le 30 juin 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal en mairie sous la présidence de Madame Janick LÉGER – Maire.**

<b>Présents</b>	J. LEGER, C. DEMANTE, I LEVERE, M. CHRIAA, N. LECARFF, C. RABET, B. AUBERT, K. LANCTUIT, Y. CANCELON, C. JUSZCKO, F. RAFYQ, D. PAUMIER, E. MERLIN, P. BOLARD, C. CONTREMOULIN, AG. MEREUX, E LEFEBVRE,
<b>Absents</b>	M. DUMONTIER
<b>Pouvoirs</b>	B. NORMAND à C. DEMANTE

**Secrétaire de séance : C. JUSZKO**Elus : 19Nombre de présents : 17Nombre de votants : 18**Encaissement chèques**

La remise en état du sol souple de l'école maternelle a été pris en charge par l'assurance de l'art du paysage, titulaire du marché à l'époque de son installation.

Une indemnisation d'un montant de 2 580 € (montant du devis de réparation) est versée à la commune.

Un chèque d'un montant de 3 978,04 € vient de nous être adressé par Véolia. Il fait suite à un trop perçu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Mme La Maire à encaisser les chèques du GAN et de Véolia au compte 7788.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Janick LÉGER  
Maire de LÉRY